

# CONSEIL MUNICIPAL

**DU 9 janvier 2020**



L'an deux mille vingt, le neuf janvier, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de SEPMEs se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Mme Régine REZEAU, Maire.

Etaient Présents : MM. GUERINEAU, TERRASSON, DESSARD, Adjoints.  
MM. BERTRAND, DECHENE, LABARRE, LEMAISTRE, PLOTON

Arrivée de M. BERTRAND à 20h39

Arrivée de M. DECHENE à 20h43

Absente excusée:

Mme VERNAT, Adjointe, ayant donné procuration à M. TERRASSON, Adjoint

*Date de convocation : 2 janvier 2020*

*Date d'affichage : 2 janvier 2020*

M. BERTRAND a été désigné comme secrétaire de séance



## Ordre du jour :

Approbation du Procès-Verbal du 5 décembre 2019

1. Syndicat Intercommunal Cavités 37 : Adhésion de la commune de Marcilly sur Vienne
2. Modification de la régie photocopies : vente de plateaux en verre

Questions et informations diverses

Observation sur le Procès-verbal du 5 décembre 2019 :

*Sans aucune observation, le Procès-Verbal est approuvé à l'unanimité.*



## **N° 2020-01-01 : SYNDICAT INTERCOMMUNAL CAVITES 37 : ADHESION DE LA COMMUNE DE MARCILLY SUR VIENNE**

*Le Comité Syndical des Cavités 37 a accepté lors de sa séance du 12 novembre 2019, l'adhésion de la commune de Marcilly sur Vienne,*

*En application de l'article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, chaque commune adhérente au Syndicat Intercommunal Cavités 37 doit se prononcer sur ces décisions.*

Le Conseil Municipal :  
Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**ACCEPTE** l'adhésion de la commune de Marcilly sur Vienne au Syndicat Intercommunal « Cavités 37 »

## **N° 2020-01-02 : MODIFICATION DE LA REGIE PHOTOCOPIES : VENTE DE PLATEAUX EN VERRE**

M. Laurent LISSY, verrier, réalise des plateaux en verre. La commune de Sepmes a déjà fait l'acquisition de plateaux pour offrir à des événements communaux. Madame le Maire propose de mettre à la vente ces plateaux à l'image de la commune.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
**SOUHAITE** que plusieurs plateaux différents soient présentés au conseil municipal pour prendre une décision  
**DECIDE** de reporter ce point pour le moment

### **Informations Diverses :**

#### **AFFAIRES GENERALES :**

Population : la commune de Sepmes compte 630 habitants au 01/01/2020

Contrat téléphonique : Une consultation avec plusieurs entreprises est lancée. L'offre actuelle reste cependant encore attractive par rapport aux propositions reçues jusqu'à ce jour.

Contrat photocopieurs : Un nouveau photocopieur en location a été installé à la mairie. Le photocopieur d'origine a été déplacé dans les bâtiments scolaires offrant ainsi la possibilité d'impressions couleurs aux écoles. Le photocopieur d'origine de l'école est installé dans le couloir de la mairie pour les associations. Ce photocopieur ne fait uniquement que des copies Noir et Blanc. Le conseil municipal décide, afin de limiter les abus, d'octroyer à chaque association un code d'utilisation à compter de ce jour en accès libre. Les photocopies et impressions en couleur effectuées auprès du secrétariat de mairie seront désormais payantes. Le tarif en vigueur sera appliqué soit actuellement 0,40 € /copie couleur A4 et 0,80 €/copie couleur A3. Seules les photocopies de la bibliothèque et les impressions des menus pour les repas du 8 mai et du 11 novembre seront pris en charge par la commune.

Côteaux : Dans la nuit du 13 au 14 décembre 2019, un éboulement s'est produit sur la propriété d'un administré au lieu-dit « les Côteaux » à Sepmes lié à la pluviométrie. Le Syndicat Intercommunal Cavités 37 est intervenu le lundi 16 décembre 2019. Une déclaration de demande de reconnaissance en état de catastrophe naturelle a été adressée aux services de la Préfecture.

Electricité : M.GUERINEAU informe que la commune a participé au groupement d'achat d'énergie proposé par le SIEIL. La société PlümEnergie a été retenue. De plus, une modification des contrats atelier et camping est en cours (puissance demandée : 12kVA)

## **TRAVAUX**

Eglise : L'échafaudage sera installé à compter du 13 janvier 2020. Un nettoyage de l'Escalier et un déplacement des statues est prévu pour le 10 janvier 2020 par les élus du conseil municipal et les agents communaux.

Les dons enregistrés à la Fondation du Patrimoine s'élèvent au 31/12/2019 à 10 795 € soit pour la commune un don de 10 147,30 € net, déduits des frais de gestion.

Défense incendie : La proposition d'installation de deux bâches incendies a été acceptée par les services du SDIS. Le dossier de demande de subvention sera envoyé avant le 17 janvier prochain. M. LABARRE s'inquiète des dégradations qui pourraient être occasionnées sur ces équipements par des animaux sauvages ou par des personnes mal intentionnées. M.DESSARD indique qu'il faudra étudier les moyens de sécurité à mettre en place.

Une visite des mares pouvant servir de points d'eau naturels pour répondre à la défense incendie sera prochainement organisée avec Jonathan LEPROULT, technicien du syndicat de la Manse étendu

Gîte : Suite à un accident survenu cet été au gîte, le pilier du portail qui avait été endommagé est réparé. Le portail sera prochainement réinstallé.

## *Agenda :*

16 janvier 2020 : Report de la réunion fonctionnement du gîte du 07/01/2020 à 20h30

17 janvier 2020 : Présence du Bus numérique pour les seniors dans la cour de la Mairie de 9h30 à 17h00 (complet 13 candidats)

18 janvier 2020 : Atelier Cuisine organisé par Familles Rurales

18 et 19 janvier 2020 : Cross des sapeurs-pompiers du département à SEPMEs.

**LA SÉANCE EST LEVÉE À 22h20**